

### FEUILLET DE RENSEIGNEMENTS



Évaluation de l'action nationale en matière de droits civils et politiques pour les personnes handicapées



En 2006, l'ONU a adopté la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), un accord mondial historique par lequel les pays se sont engagés à promouvoir, protéger et garantir les droits humains des personnes handicapées. Au cours de la dernière décennie, 168 pays et territoires ont ratifié la CDPH, ce qui en fait l'un des traités de droits de l'homme les plus rapidement ratifiés dans l'histoire. Cette série de fiches d'information du Centre d'analyse des politiques mondiales examine la mesure dans laquelle les pays ont promulgué et adopté des droits constitutionnels, des lois et des politiques compatibles avec les engagements de la CDPH.

#### Contexte

- La CDPH demande que les États parties «interdisent toutes les discriminations fondées sur le handicap et garantissent aux personnes handicapées une égale et effective protection juridique contre toute discrimination, quel qu'en soit le fondement» dans l'article 5. De plus, la CDPH protège explicitement le droit à la liberté (article 14), le droit à la liberté de circulation (article 18) et les droits politiques (article 29), et stipule que les états «font activement participer ces personnes» lorsqu'ils élaborent des politiques et des lois qui les touchent (article 4.3).
- La participation politique des personnes handicapées est essentielle pour garantir que les politiques reflètent leurs besoins et leurs préoccupations. Toutefois, malgré qu'ils représentent environ 15% de la population mondiale, les personnes handicapées font souvent face à des obstacles considérables à l'exercice de leurs droits politiques, y compris des restrictions légales à leur droit de vote.
- De plus, à travers le monde, les enfants et les adultes handicapés sont souvent confrontés à de graves violations des droits civils, allant des restrictions légales à la possibilité de se marier et d'avoir des enfants, à l'institutionnalisation sans procédure régulière.
- Par exemple, selon l'Unicef, en Europe centrale et orientale, un enfant handicapé est près de 17 fois plus susceptible d'être hospitalisé que les enfants sans incapacité. Les jeunes handicapés sont également surreprésentés dans les prisons, ce qui augmente leur vulnérabilité à la violence.

#### Résultats

### Lacunes dans les protections fondamentales de l'égalité

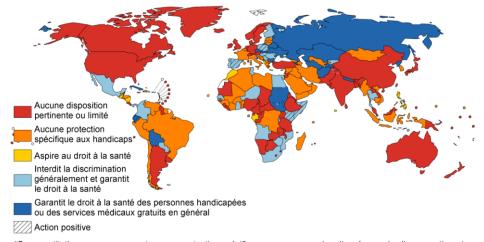
- En tant que composantes fondamentales du gouvernement et des lois d'un pays, les droits constitutionnels constituent un fondement pour exiger une plus grande égalité et pour renverser les lois discriminatoires. Par exemple, les garanties constitutionnelles d'égalité de droits fondées sur le handicap ont été utilisées pour contester la discrimination au Mexique, défendre le droit à l'éducation inclusive en République tchèque et améliorer l'accès aux services de santé au Canada.
- Seulement 24% des 193 constitutions garantissent l'égalité générale et la non-discrimination pour les personnes handicapées. Trois fois plus de constitutions garantissent explicitement l'égalité et la nondiscrimination sur la base du sexe, de l'ethnicité et de la religion.
- Cependant, ces droits deviennent de plus en plus courants. 68% des constitutions adoptées en 2010 ou ultérieurement garantissent l'égalité ou la nondiscrimination pour les personnes handicapées contre seulement 11% de celles adoptées avant 1990.
- 12% des constitutions ont des dispositions qui autorisent ou exigent aux pays de promouvoir le plein exercice des droits des personnes handicapées.
- Néanmoins, quatre constitutions qui garantissent l'égalité pour les personnes handicapées prévoient également des exceptions explicites à ces droits selon que les personnes handicapées peuvent jouir pleinement de ces droits. Ces exceptions peuvent laisser la place à des restrictions arbitraires aux droits de l'homme.

#### Résultats (suite)

#### Lacunes dans les protections fondamentales des droits civils et politiques

- Moins de 10% des pays garantissent explicitement les droits civils des personnes handicapées dans leurs constitutions. Toutefois, 19% des constitutions précisent que le droit à la liberté peut être refusé aux personnes souffrant de conditions de santé mentale et 2% autorisent le déni du droit de la circulation. Dans certains cas, ces dénis manquent de détails sur les circonstances qui justifieraient de limiter ces droits fondamentaux, créant ainsi le risque de restrictions injustes.
- Seulement 22% des constitutions garantissent le droit de vote des personnes handicapées. Un seul pays inclut des dispositions spécifiques pour promouvoir le plein exercice du droit de vote et 3 constitutions contiennent des dispositions pour faciliter l'exercice du droit de vote des personnes handicapées.
- Toutefois, 22% des constitutions permettent de refuser le droit de voter aux personnes souffrant de troubles mentaux et 31% des constitutions permettent de refuser le droit d'occuper un poste public. Certaines de ces dispositions sont assez générales, ce qui peut potentiellement laisser la place à des dénis arbitraires de droits. De plus, 2% des constitutions autorisent le refus du droit de vote et d'occuper un poste basé sur une «infirmité».

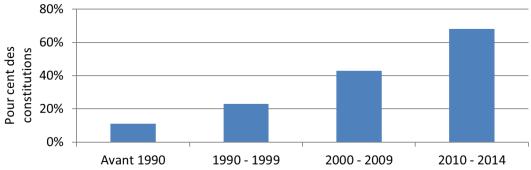
## Carte: La Constitution garantit-elle l'égalité et la non-discrimination aux personnes handicapées?



\*Ces constitutions ne comprennent aucune protection spécifique aux personnes handicapées, mais elles garantissent généralement le droit à la santé. Cette carte est centrée sur les garanties constitutionnelles spécifiques pour les personnes handicapées.

Source: Le Centre d'analyse des politiques mondiales (WORLD), Base des données sur les constitutions, 2014

# Graphique: Garanties constitutionnelles d'égalité et de non-discrimination dans au moins une manière pour les personnes handicapées par année d'adoption constitutionnelle



Source: Centre d'analyse des politiques mondiales (WORLD), Base de données sur les constitutions, 2014

À propos de WORLD: Le Centre d'analyse des politiques mondiales (WORLD) vise à améliorer la quantité et la qualité des données comparatives mondiales sur les politiques touchant la santé humaine, le développement, le bien-être, et l'équité. Avec ces données, WORLD informe les débats politiques, facilite des études comparatives sur le progrès, la faisabilité, et l'efficacité des politiques, et avance les efforts pour engager la responsabilité des décideurs.

